



**Florence Clap,**  
Responsable Politiques de la biodiversité, Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)



Le paysage coercitif en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité aussi bien au niveau national qu'au niveau européen a pris de l'ampleur ces dernières années. Et de la même manière, le cadre mondial pour la biodiversité est plus ambitieux. ”

### **Quelle est la nature, le contenu et l'antériorité de vos échanges avec ENGIE ?**

ENGIE et le Comité français de l'UICN sont liés depuis 2008 via une convention de partenariat ayant pour objectif d'accompagner le groupe vers une plus forte intégration de la biodiversité dans ses activités. Ce partenariat est articulé autour de trois axes et comporte également du mécénat.

#### **I - Appui à l'intégration de la biodiversité dans la stratégie du Groupe**

Le Comité français de l'UICN accompagne ENGIE dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie biodiversité. Par exemple dans l'élaboration de ses engagements Act4Nature, la contribution au Cahier Nature

## **QUATRE QUESTIONS À UNE PARTIE PRENANTE**

se trouvant dans le rapport intégré ou encore l'identification de projets de solutions fondées sur la nature.

#### **II - Consolidation de la connaissance des enjeux de biodiversité, de la sensibilisation et de la communication**

Le Comité français de l'UICN accompagne ENGIE dans le déploiement de certaines actions de formation et de sensibilisation de ses collaborateurs. Par exemple dans l'appui à la construction d'un module de sensibilisation à destination des salariés, ou l'appui à l'intégration de la biodiversité dans la chaîne de valeur.

#### **III - Actions d'échanges et de prospectives**

ENGIE participe au groupe de travail "Entreprises & Biodiversité" du Comité français de l'UICN qui réunit ses membres, experts et entreprises partenaires et contribue aux études et travaux qu'il réalise comme par exemple cette étude publiée en 2022 et intitulée Entreprises et Solutions fondées sur la nature : s'emparer du concept pour passer à l'action.

En ce qui concerne le mécénat, chaque année, ENGIE soutient financièrement des travaux du Comité français de l'UICN : notamment les travaux sur les collectivités territoriales ainsi que sur la Liste rouge des espèces menacées en France.

#### **Dans un contexte qui voit les impacts socio-environnementaux prendre toujours plus d'importance, diriez-vous que votre relation avec ENGIE a évolué ? Si oui, de quelle manière ?**

Le paysage coercitif en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité aussi bien au niveau national qu'au niveau européen a en effet pris de l'ampleur ces dernières années. Et de la même manière, le cadre mondial pour la biodiversité est plus ambitieux. Dans ce contexte, le groupe a également renforcé sa stratégie et ses actions en faveur de la biodiversité de manière volontaire à travers des initiatives, telles que Act4nature International ou Entreprises engagées pour la nature. On peut notamment noter les améliorations suivantes :

- Meilleure compréhension des enjeux autour de la biodiversité

- Meilleure connaissance des enjeux de la biodiversité et de ses liens avec le climat
- Renforcement des actions volontaires sur la biodiversité
- Participation à davantage de travaux sur la biodiversité

#### **Dans le cadre du dialogue que vous avez avec ENGIE, quels sont les points forts que vous mettriez en avant ?**

ENGIE est un groupe à l'écoute de ses partenaires et des challenges réguliers que nous lui proposons.

La constitution d'un réseau biodiversité/nature rassemblant les collaborateurs de l'ensemble du Groupe en France et à l'international travaillant sur ce sujet est un élément important qui permet aux collaborateurs de partager leurs bonnes pratiques autour de la biodiversité.

Grâce aux actions volontaires déployées par le groupe en faveur de la biodiversité, cette anticipation lui permettra de répondre plus facilement et de manière plus robuste aux nouvelles exigences réglementaires européennes telles que la CSRD.

#### **Inversement, quels sont les points qui doivent faire l'objet d'améliorations ? Pourquoi ? Et à quelle échéance ?**

Dans le contexte décrit précédemment, à la fois pour répondre aux objectifs fixés sur la biodiversité, aux différents échelon mondial, européen, national et local, mais aussi pour prendre en compte l'attente des parties prenantes, plusieurs points doivent faire l'objet d'amélioration :

- Renforcer la prise en compte et la concertation avec les parties prenantes locales sur les projets industriels du groupe
- Améliorer toute la chaîne de valeur amont : améliorer la traçabilité, avoir des certifications biodiversité ou environnemental pour tous les produits, renforcer le dialogue avec les fournisseurs, etc.
- Toujours poursuivre le renforcement de la phase d'évitement dans les projets industriels et du déploiement à l'échelle du périmètre du groupe des projets de restauration des écosystèmes, en particulier de solutions fondées sur la nature